

Discours de S.E.M. Hamada Madi
Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien
Ouverture de l'atelier nutrition du PRESAN
Maurice, le 27 mars 2019

Monsieur le Représentant pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, cher Patrice Talla,

Mesdames et Messieurs les représentants des membres de la Commission de l'océan Indien,

Distingués invités,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

J'ai beaucoup de plaisir à vous accueillir au siège de la Commission de l'océan Indien en compagnie du représentant régional de la FAO avec qui nous travaillons étroitement et je dirai même avec acharnement sur le Programme régional de sécurité alimentaire et nutritionnelle, le PRESAN, qui nous réunit aujourd'hui.

Vous me pardonneriez, Mesdames, Messieurs, d'entrer sans attendre dans le vif du sujet de manière peut-être brutale mais je crois surtout réaliste. La crise alimentaire de la fin des années 2000, la fluctuation des cours

mondiaux des denrées agricoles et l'inquiétante dépendance de nos îles aux importations alimentaires lointaines et coûteuses est alarmante.

Selon la définition retenue depuis la Conférence mondiale de l'alimentation de 1996, la sécurité alimentaire est assurée –je cite- *« quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »*. Il y a là quatre éléments fondamentaux - la quantité, la qualité, la variété, et l'accessibilité – qui ne sont pas tous, loin s'en faut, au rendez-vous dans notre région. Et pourtant, il y a quelques décennies nous trouvions sur les étals des marchés et dans les commerces de nos îles une large gamme de produits régionaux. Cette réalité-là, ce souvenir que je partage très sûrement avec de nombreuses personnes de ma génération, explique sans doute qu'on dise parfois vouloir recouvrer notre « souveraineté alimentaire ».

Mesdames, Messieurs,

La COI et les pouvoirs publics de ses Etats membres ont la responsabilité de faire face à la réalité de la situation : nous ne sommes absolument pas protégés des risques d'insécurité alimentaire. Je ne vous le cache pas, cette dépendance qui enserme nos peuples et nos économies est pour moi une cause de grande inquiétude.

Cette préoccupation partagée par les autorités de nos Etats membres et vécues, disons-le, par bien trop d'hommes, de femmes et d'enfants de l'Indianocéanie, a amené la Commission de l'océan Indien à hisser la sécurité alimentaire parmi les priorités de son action.

Peut-être est-il utile ici de rappeler quelques faits : aux Comores, à Maurice, à La Réunion et aux Seychelles, le riz, aliment de base de l'immense majorité de nos habitants, provient aujourd'hui d'Asie et le

mais, utilisé notamment comme provende pour l'élevage, d'Argentine. Le taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale n'excède pas 25% à Maurice et à La Réunion et 28% aux Seychelles. La liste est malheureusement longue de nos importations venues de tous les coins de la planète qui déséquilibrent nos balances commerciales, nos comptes publics et les économies familiales tout en alourdissant la facture écologique.

Cette situation absurde est heureusement réversible. Pour cela, il nous faut agir sur tous les goulets d'étranglement. Pareille tâche nécessite que soient réunies quatre conditions :

D'abord, une volonté politique forte. Dès août 2014, le IV^{ème} Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la Commission de l'océan Indien, tenu à Moroni, a hissé cette question au niveau d'une exigence politique et nos instances décisionnelles ont confié mandat à la COI pour la mise en œuvre de cette politique.

La seconde condition du succès réside dans l'existence de terres arables et d'hommes pour les cultiver. Chacun comprendra en regardant la carte de notre région que l'alimentation de nos pays ne peut être dissociée de Madagascar, la Grande Ile, qui concentre 98 Pour Cent des terres arables de toute l'Indianocéanie.

Le troisième prérequis tient à l'existence de moyens financiers pour donner vie à notre ambition. La conférence des bailleurs et partenaires techniques, organisée par la COI en février 2015 à Antananarivo, a été le déclencheur de cette prise de conscience. Elle a mis en exergue l'existence de financements conséquents pour l'agriculture qu'il convient de canaliser de manière coordonnée pour l'obtention de résultats probants et durable.

Enfin, la dernière condition du succès, c'est de disposer d'un partenaire technique qualifié et expérimenté. Ce partenaire indispensable nous

l'avons trouvé dans la FAO avec laquelle nous avons élaboré le PRESAN et dont la représentation régionale travaille en étroite collaboration avec nos collègues de l'Unité régionale de sécurité alimentaire basée à Antananarivo. Vous me permettrez ici de saluer plus particulièrement la directrice de l'URSAN mise à disposition par le Département de La Réunion que nous avons plaisir à recevoir pour son premier atelier technique à Maurice.

Mesdames, Messieurs,

Les objectifs de la Commission de l'Océan Indien sont légitimes, réalistes et réalisables : il s'agit de donner à manger à nos populations, de résorber les déséquilibres nutritionnels, de créer de nouveaux circuits de commercialisation intra régionaux favorisant la croissance et, in fine, de réduire la pauvreté. Le PRESAN, mis en œuvre par la COI avec la collaboration active et appréciée de la FAO et du FIDA, constitue un cadre d'action adapté aux besoins et réalités de la région en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable, plus particulièrement l'ODD 2 « zéro faim ».

Je profite de cette occasion pour rappeler les principaux axes du programme :

Au cœur du programme, l'axe 1 vise à l'accroissement de la production et de la compétitivité des filières d'intérêt régional y compris des produits de la pêche. L'objectif est de promouvoir des relations de marché entre les acteurs des chaînes de valeur et de favoriser leur accès aux biens et services dont ils ont besoin pour produire en quantité et en qualité, à des prix concurrentiels, de façon à améliorer la couverture des besoins des populations de l'espace COI.

L'axe 2 concerne le commerce intra régional des productions agricoles d'intérêt régional. Il s'agit d'assurer la promotion des exportations de

denrées produites dans l'Indianocéanie vers les pays demandeurs de l'espace COI.

L'axe 3 traite de la sécurité nutritionnelle et c'est ce qui nous réunit aujourd'hui. Il mettra l'accent sur la prévention et la gestion des crises alimentaires et sur l'amélioration des réponses aux désastres naturels qui, chaque année, menacent nos populations. Cet axe mérite, de mon point de vue, une attention particulière en ce sens que les partenaires au développement, les communautés locales, les opérateurs économiques et aussi les médias auront certainement tendance à s'intéresser davantage aux projets de production agroalimentaire. Or, notre action pour la sécurité alimentaire ne sera porteuse et durable que si nous travaillons aussi à la sensibilisation nutritionnelle : il s'agit, en fait, de lutter contre ce qu'on appelle le multiple fardeau de la malnutrition. En cela, le PRESAN se veut aussi un cadre d'action pour la santé publique et l'épanouissement social

Mesdames, Messieurs,

Nous avons veillé à ce que le PRESAN s'intègre dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique du NEPAD (*NDLR : Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique*), mais aussi dans le cadre d'action de la conférence de Samoa. Il contribuera ainsi à la réalisation de plusieurs Objectifs de développement durable.

Bien entendu, nous en sommes aujourd'hui qu'aux débuts d'une belle aventure régionale pour laquelle des opérateurs privés ont manifesté un intérêt marqué, ce qui est, je le crois, une preuve de la force d'entraînement du PRESAN.

Je vous remercie de votre attention.